



FICHE D'INSCRIPTION

Accueil de Loisirs

Mercredis du 13 mars au 17 avril 2024

L'inscription à l'accueil du mercredi se fait avant les vacances scolaires et au plus tard le jeudi midi précédant la venue de l'enfant (sous réserve de places disponibles). Elle impliquera obligatoirement une facturation, que l'enfant ait été présent ou non. Pour les périodes suivantes, une nouvelle fiche d'inscription sera à retirer dans les accueils de loisirs ou au Pôle Administratif, Place des Halles à CHARTRES, ou aux P.E.P 28, 3 rue Charles Brune à Lucé ou sur le site internet www.lespep28.org.

Pour toute nouvelle inscription en cours d'année scolaire, il convient de remplir le dossier unique, si celui-ci n'a pas été renseigné au préalable.

☐ J'autorise l'Association PEP28 à recueillir des informations me concernant auprès de ma Caf, dont mes ressources N-2, mon quotient familial N-2, le nombre d'enfants à charge, le nombre d'enfants en situation de handicap bénéficiaire de l'Aeeh afin de calculer le tarif qui me sera facturé dans le cadre de l'accueil de mon ou mes enfants dans l'accueil de loisirs coché ci-dessus et à conserver les copies d'écran de cette consultation pendant 5 ans minimum. Si vous n'autorisez pas, vous paierez le montant le plus élevé.

Si ce n'est pas déjà fait, MERCI DE NOUS TRANSMETTRE VOTRE FEUILLE D'IMPOSITION 2022 (sur les revenus 2021).

Autorité parentale	Nom	Prénom	Tél. :
	Nom	Prénom	Tél. :
	Adresse :		
	Mail : @		
1 ^{er} enfant	Nom	Prénom	
	Date de naissance : / /	Maternel /	Elémentaire
2 ^{ème} enfant	Nom	Prénom	
	Date de naissance : / /	Maternel /	Elémentaire
3 ^{ème} enfant	Nom	Prénom	
	Date de naissance : / /	Maternel /	Elémentaire

Merci de cocher l'accueil de loisirs et le type de repas de votre choix :

Accueil de loisirs pour les primaires (3-11 ans)			
Les Accueils de Loisirs	Horaires :	Type de repas :	Adresses :
☐ AMILLY	7h30 - 18h30	Yvelines restauration ☐ Standard ☐ Végétarien ☐ PAI	Rue des Vauroux
☐ BAILLEAU-L'EVEQUE	7h30 - 18h30		Parc Olivier Gault
☐ DAMMARIÉ	7h30 - 18h30		Rue de la filerie
☐ SAINT-LEGER-DES-AUBÉES	7h - 19h		2 rue Neuve
☐ BOUGLAINVAL	7h - 19h	La Normande ☐ Standard ☐ Végétarien ☐ PAI	17 rue de Châteauneuf
☐ MAINTENON	7h - 19h	Resto'Val ☐ Standard ☐ Végétarien ☐ PAI	Ecole du Guéreau (3/5 ans) Ecole Collin d'Harleville (6/12ans)
☐ JOUY	7h - 19h	Restauration Chartres métropole ☐ Standard ☐ Végétarien ☐ PAI	30 rue du Bout-aux-Anglois
☐ MORANCEZ	7h30 - 18h30		9 Rue de Chavannes
☐ SAINT-GEORGES-SUR-EURE	7h30 - 18h30		2 rue du Général-de-Gaulle
☐ SAINT PREST	7h - 19h		15 place Charles Moulin
☐ SOURS	7h30 - 18h30		Rue Louis Isambert

Merci de cocher les mercredis retenus :

PRESENCE(S)	MATIN AVEC REPAS			JOURNEE AVEC REPAS			APRES-MIDI SANS REPAS			COUT :	COUT :	COUT :
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	1	2	3
Mercredi 13/03	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐			
Mercredi 20/03	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐			
Mercredi 27/03	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐			
Mercredi 03/04	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐			
Mercredi 10/04	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐			
Mercredi 17/04	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐			
										TOTAL		
										TOTAL (1+2+3)		

Accueil Mercredi	Enfants des communes périurbaines Chartres Métropole de moins de 3000 habitants et Maintenon			Enfants extérieurs des communes périurbaines Chartres Métropole de moins de 3000 habitants etMaintenon		
Revenu fiscal de référence /12	Journée avec repas	Matin avec repas	Après-midi sans repas	Journée avec repas	Matin avec repas	Après-midi sans repas
0 à 1220	6,60 €	4,44 €	3,19 €	23,55 €	15,83 €	11,40 €
1221 à 1500	7,96 €	5,35 €	3,85 €			
1501 à 1800	9,21 €	6,20 €	4,46 €			
1801 à 2100	10,58 €	7,11 €	5,12 €			
2101 à 2400	11,83 €	7,95 €	5,73 €			
2401 à 2900	13,20 €	8,87 €	6,39 €			
2901 à 3400	14,56 €	9,79 €	7,05 €			
3401 à 3900	15,81 €	10,63 €	7,65 €			
3901 à 4400	17,18 €	11,55 €	8,31 €			
4401 et +	18,54 €	12,47 €	8,97 €			
Réduction de 10% à compter du second enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée						

Total Régulé ce jour€

**MODES DE PAIEMENTS ACCEPTÉS PAR NOS SERVICES
A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AVEC CETTE INSCRIPTION**

- ⇒ En espèces
- ⇒ Par chèque à l'ordre des PEP28
- ⇒ Par chèque vacances ou CESU non dématérialisé (à hauteur du montant de chaque facture)
- ⇒ Par CB au siège des PEP28

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement (consultable sur le site des PEP 28, dans les structures de loisirs et au Pôle Administratif à Chartres). « En raison de l'utilisation d'un logiciel commun, vos informations seront visibles par l'Association PEP28 ainsi que des collectivités de la ville de Chartres et de l'agglomération Chartres Métropole ».

Fait le :

Signature(s) :

Association des PEP28

3, rue Charles Brune 28110 Lucé

Tél : 02.37.88.14.14

